



▲ Aide > Services médicaux et assistance > Prendre l'avion pendant la grossesse

## Jusqu'à quand puis-je voyager pendant ma grossesse?

Une femme enceinte peut prendre l'avion avec nous jusqu'à 36 semaines de grossesse. Si votre grossesse connait des complications, vous aurez besoin d'un certificat médical. Et ce, même pour prendre l'avion au cours du 1er trimestre de grossesse. Pour votre santé et celle de votre bébé, voyager en avion n'est plus autorisé au-delà de 36 semaines de grossesse (c'est-à-dire, à peu près autour du 8ème mois de grossesse).

Dans certains cas cités ci-dessous, il se peut que vous ne soyez plus autorisée à prendre l'avion à partir de votre 34e semaine de grossesse :

- Si vous avez une grossesse géméllaire ou plus.
- Si vous avez connu des complications pendant votre grossesse.

## Avons-nous répondu à votre question?\*



## **Questions liées**

- > Quels documents de voyage dois-je emporter pour mon bébé?
- **>** Quelle quantité d'aliments pour bébé puis-je emporter?
- Quels conseils pouvez-vous me donner pour que le vol avec mon bébé soit le plus confortable possible ?
- > Comment puis-je réserver un billet pour mon bébé qui n'est pas encore né?
- Combien de bagages puis-je emporter pour mon bébé qui voyage sur mes genoux ?